



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 Janvier 2014

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

CONVENTION PASSAGE DE LIGNE ÉLECTRIQUE

Le Conseil Municipal révisé une convention du 28 mars 1949 relative au passage d'une ligne électrique au-dessus de la forêt communale, sur la parcelle B6, lieudit Queue de Hareng, signée avec la SNCF, laquelle a cédé ses droits et obligations à la société RTE (réseau de Transports d'électricité). Considérant la faible puissance de la ligne, et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal demande une indemnité annuelle de 600 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention matérialisant cette décision.

CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le Conseil Municipal revoit la liste des voies communales à caractère de rues et de chemins, dont la dernière mise à jour remonte au 18/02/1991.

Une modification est opérée sur le chemin rural N°9 de la Croix Jeanniard. Compte tenu d'un permis de construire déposé sur une parcelle dont l'accès se fera par ce chemin, il est décidé en conséquence de le transformer en rue et de le nommer « Rue de la Croix Jeanniard » sur une longueur de 200 m. Le reste gardant le statut de chemin et l'appellation de « Chemin rural N°9 dit de la Croix Jeanniard » sur une longueur de 770 m.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés, le tableau de classement dans son intégralité tel que mis à jour au 31/12/2013.

VOTE DES SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, les subventions suivantes à inscrire au Budget Primitif 2014 :

- Centre Communal d'Aide Sociale de Morey Saint Denis :	7 500 €
- Amicale des Pompiers de Morey / Chambolle :	1 000 €
- RAPAPPEL, assoc. protection des Animaux :	330 €
- Fanfare de Gevrey, Chambolle, Morey :	600 €
- Amicale du Sud dijonnais :	720 €
- Manèges, fête patronale	200 €

INDEMNITES AUX COMPTABLES DU TRÉSOR PUBLIC

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de conseil aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de receveur de la commune, soit :

- à Mme DONGOIS Marie Laure, à titre d'intérim pour la période du 1er janvier 2013 au 31 août 2013 ;
- à Mme LOCATELLI Chantal à compter du 1er septembre 2013, à titre définitif, et ce jusqu'à nouvel ordre.

CONVENTION DE MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉRELEVÉ GAZ

Le Conseil Municipal est informé du projet de mise en place de compteurs communicants de gaz aux usagers avec la possibilité de télérelève des consommations.

C'est un projet d'efficacité énergétique, axé sur la modernisation du réseau avec le remplacement de tous les compteurs, et orienté vers les consommateurs en poursuivant deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation,
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réel et la suppression des estimations de consommation.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un édifice pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télé-relève en hauteur, et à compléter le moment venu les annexes de ladite convention.

ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE CARREFOUR RD974

Avec l'aménagement du carrefour de la RD 974 avec la Grande Rue, l'éclairage public a subi des modifications. Il a fallu déplacer des mâts d'éclairage, en installer un nouveau, et rajouter également 2 nouveaux candélabres pour le chemin piétonnier qui conduit au passage souterrain. L'ensemble de ces agencements a fait l'objet d'une étude et d'une mise en concurrence par le SI CE CO à qui la commune a délégué la compétence. Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte le devis relatif à ces travaux qui s'élève à la somme de 14 577,65 € TTC avec le choix de lampadaires à leds. La dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif de 2014.

RÉSERVE FONCIÈRE

La commune a l'opportunité d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée AK19, au lieudit « Croix Jeanniard » d'une superficie de 1ha 97a 85ca. Cette parcelle située en zone A (agricole) et destinée à constituer une réserve foncière, pourra faire l'objet d'échanges en cas de besoin. L'estimation du service des Domaines se monte à 3,20€le m², hors la marge d'office de 10%. Pour se rapprocher du souhait du vendeur et après en avoir délibéré et voté, avec 10 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide d'acheter ladite

parcelle au prix de 4 € le m², à Monsieur Gilles MALSERT, domicilié à Messanges, Côte d'Or et donne autorisation au Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces se rapportant à la transaction, auprès de Maître Gilles SERAPHIN, notaire à Beaune, Côte d'Or. La dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2014 et sera financée sur les fonds propres de la commune.

TRAVAUX EN COURS

Il est fait état de l'achèvement des travaux de restauration du chœur et abside de l'église. Les échafaudages seront démontés et les reprises de crépis réalisées par le maçon.

Les travaux de réfection des sanitaires de la salle des fêtes se sont trouvés interrompus pour plusieurs raisons :

- coupure d'eau suite à une casse sur la canalisation après compteur, qui oblige à revoir la distribution de l'eau par de nouvelles tranchées
- mise au jour d'une cheminée et de l'obligation à la démonter jusqu'au faitage
- reprise de la poutre du faitage du toit à effectuer avec mise en place d'un sabot métallique dans le mur en pierre.
- Ces différents imprévus ont fait l'objet de devis chiffrés par les entreprises présentes sur le chantier :
 - o démontage cheminée : Entreprise CHAILA Christian pour 250,00€ H.T.
 - o reprise du faitage du toit : Entreprise ROUGELIN Philippe pour 557,20 € H.T
 - o doublage des murs extérieurs : Entreprise PREVOST Jean Luc pour 1 328,23€ H.T.
 - o terrassement de deux tranchées : Entreprise CHAILA Christian pour 4002,20 € H.T.
 - o pose de tuyaux et vannes : Entreprise ROUGELIN Christophe pour 1 743,48 € H.T

Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'accepter ces 5 devis pour mener à bien la poursuite des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- ordures ménagères : les usagers doivent présenter leurs ordures ménagères dans les nouveaux containers pucés (ou sacs rouges). les sacs ordinaires ne sont plus ramassés. Les personnes qui ne disposent toujours pas de containers sont invitées à contacter la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin au plus vite, au numéro suivant : 03.80. 51. 07. 71.
- Communication par l'INSEE des chiffres du recensement de la population au 01/01/2014 : 710 habitants.
- Information : cambriolage de l'ancien atelier communal à Morey, avec fracture de la serrure et vol de tout le matériel électro-portatif
- Les cartes nationales d'identité pour majeur délivrées à partir du 01/01/2014 seront valables 15 ans. Les cartes valides au 01/01/2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- Réception d'une demande de location de l'ancien atelier communal rue des jardins. Après vote, avec une voix contre, deux abstentions et 8 voix pour, il est décidé de faire une information générale avant toute location.
- Copie d'une lettre des parents d'élèves du RPI qui demandent à l'inspection académique la réouverture d'une classe en septembre.
- Installation d'un marchand ambulant, chaque lundi, de 8h à 13h, sur la place du Monument, pour vente de produits régionaux en fromages, charcuterie et primeurs.
- Appel à idées sur l'aménagement du terre plein du carrefour de la RD974 et constitution d'un groupe de volontaires.
- Concert de la Fanfare à Morey, salle des fêtes le vendredi 18 avril 2014, 20h30.
- Ramassage des objets encombrants, une fois par an : le lundi 7 avril 2014

Prochain Conseil Municipal le 19/02/2014 à 19h, en séance publique.